

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 10 janvier 2018 fixant le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale, au titre de l'année 2018

NOR : *MENH1800962A*

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 10 janvier 2018, le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2018 est fixé à 125, répartis selon les spécialités suivantes :

- enseignement du premier degré : 82 ;
- information et orientation : 12 ;
- enseignement technique, option économie et gestion : 12 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante arts appliqués : 2 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles : 11 ;
- enseignement général, option lettres – langues vivantes, dominante anglais : 2 ;
- enseignement général, option mathématiques, sciences physiques et chimiques : 4.